

RAEP MAJOR : LE SYNDROME DU « PAS NOUS, PAS NOUS » !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 19 novembre 2024

C'est dit une fois pour toute, les VRP de la DAP n'assurent pas le SAV de la réforme chaotique ! Quand il y a un couac, la seule réponse du syndicat patronal est :

« C'EST PAS NOUS » !

A la lecture du dernier communiqué de **FO**, il est sous-entendu de la manière la plus dégueulasse possible que **l'UFAP UNSa Justice** se serait opposée à la prise en compte de l'ancienneté comme critère d'admissibilité... et aurait tout mis en œuvre pour faire capoter la publication de l'arrêté organisant la promotion des futurs lauréats au grade de brigadier-chef expertise. **La bonne blague ! Et pour l'absence d'automatisme c'est la faute de qui ?**

Autant de mensonges, pour faire diversion et tenter de faire porter la responsabilité de leurs ratés à l'UFAP UNSa Justice. Qu'ils s'assument et qu'ils répondent à toutes celles et ceux qui aujourd'hui grondent car ils se savent trahis et trompés par des discours enchanteurs. Il ne suffit pas de brandir le mot « historique » et de s'autoproclamer « être les plus forts », pour masquer ses faiblesses.

« Miroir, miroir, dis-moi que je suis le plus beau... »

La vérité, c'est que la réforme a été mal ficelée et bâclée. L'unique volonté de pouvoir se gargariser d'une réforme, leur en a fait oublier l'essentiel ! Pour preuve, la fiche de critères et de notation ci-jointe. FO a menti à nos camarades Premiers surveillants ! Comme chacun le constatera, l'ancienneté n'y prend pas la place promise...

Résultats des courses, nombre de gradés sont restés sur le carreau !

Fiche de critère et de notation d'un dossier RAEP – Major - Encadrement

Cratères d'évaluation	Appréciations	Notation
La forme Clarté, lisibilité du dossier, respect du formalisme (Arial 11, ...) Qualités rédactionnelles, qualités de synthèse, mise en valeur des points clés	<input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible	/ 2 pts
Le fond Parcours professionnel : Nature et durées des activités exercées, grade détenu, diversité du parcours, responsabilités exercées (responsabilités d'encadrement, responsabilités particulières, technicité particulière)	<input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Peu convaincant	/ 8 pts
Formation initiale ou validation des acquis de l'expérience, formation statutaire et formation professionnelle tout au long de la vie (titres détenus, autres diplômes, formations professionnelles en lien avec les compétences attendues dans le grade visé)	<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Peu convaincant	/ 3 pts
Description d'une expérience professionnelle marquante (10 lignes max) : Réalisation adaptée aux missions du cadre d'emplois, valorisable dans le grade visé, valorisation de l'expertise technique, valorisation des aptitudes en matière de conception et mise en œuvre de politiques publiques et d'encadrement.	<input type="checkbox"/> Très convaincant <input type="checkbox"/> Assez convaincant <input type="checkbox"/> Peu convaincant	/ 7 pts
NOTE FINALE :		/ 20 pts

Après la chasse aux informations auprès des admissibles, effectuée par les représentants de cette organisation, attention Mesdames et Messieurs, FO va maintenant faire la chasse au bon ou au mauvais jury...

Pour l'UFAP UNSa Justice, au lieu de lyncher en place publique les membres du jury, accusant certains d'entre eux d'avoir abusé de leur pouvoir de correcteur, il faudrait peut-être tout simplement admettre qu'il y a eu un énorme plantage dans la construction de cette réforme, aussi bien du côté de la DAP que de son OS accompagnatrice ! Revenir à la table des négociations permettrait à tous les agents d'atteindre linéairement l'indice sommital de leur grade (565 et 615) sans passer un seul RAEP ou tableau d'avancement !

Par un simple calcul arithmétique, l'UFAP UNSa Justice préfère voir 94% des personnels atteindre l'échelon sommital du premier grade à 565, contre les 40% de la réforme en cours, soit 15% de majors à 595 et 25% de brigadiers-chefs à 544.

Les personnels aussi, sans aucun doute !

Les Secrétaires Généraux de l'UFAP UNSa Justice